

Questions au Feuilleton

SERENA CANADA

Question n° 677—**M. McKnight:**

1. Au cours des dix dernières années, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il reçu des demandes de subventions de Serena Canada?

2. Le ministère a-t-il approuvé l'octroi de subventions à l'organisme et, le cas échéant, a) pour quelles années, b) de quel montant, c) à quelles fins?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

1. Oui

2. a) Oui b) Montant accordé

1970-1971	\$ 25,000
1971-1972	40,000
1972-1973	172,000
1973-1974	150,000
1974-1975	180,000
1975-1976	175,000 + \$5,000 (recherche)
1976-1977	175,000 + 9,079 (formation)
1977-1978	175,000
1978-1979	175,000
1979-1980	120,000

c) Les subventions sont accordées pour l'exploitation, l'amélioration et l'extension des services.

LA CONVENTION INTERNATIONALE—LE CONTRÔLE DE LA PÊCHE AU SAUMON—L'ATLANTIQUE NORD

Question n° 867—**M. Gass:**

Le Canada a-t-il adopté des mesures au sujet d'une nouvelle convention internationale en vue de contrôler la pêche au saumon en haute mer dans l'Atlantique nord et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Au cours de l'année écoulée, le Canada a participé à l'établissement avec les États-Unis et la CEE d'une convention internationale en vue de protéger le saumon de l'Atlantique nord. Le Canada a transmis à la CEE et aux États-Unis une ébauche de convention qui prévoit la gestion des pêches de saumon et le contrôle des interceptions dans les pêcheries d'Amérique du Nord, du Groënland et de l'Atlantique nord-est. Une réunion des trois parties s'est tenue à Washington (D.C.), les 29 et 30 avril et une autre réunion doit avoir lieu en juin.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Cossitt: Madame le Président, j'aimerais faire un bref rappel au Règlement au sujet d'une question donnée. Le secrétaire parlementaire sait que j'ai au *Feuilleton*, depuis deux et trois ans, plusieurs questions qui n'ont pas reçu de réponse, mais il y en a une seulement dont j'aimerais parler.

La question n° 15 demande quel volume d'affaires le gouvernement a confié à M. Martin Goldfarb ou à Goldfarb Consultants Limited. Il s'agit de la principale maison de sondage de relations publiques du parti libéral, qui travaille également

pour l'État. Ce n'est pas parce qu'elle est en rapport avec le parti libéral que le gouvernement ne doit pas répondre à une question posée de bonne foi sur les affaires confiées par l'État à cette entreprise depuis un an ou deux.

J'ai déjà invoqué le Règlement à plusieurs reprises à ce sujet avant le 22 mai. Le secrétaire parlementaire de l'époque m'avait alors dit que la réponse viendrait bientôt. Malheureusement, personne n'a su me dire ce que «bientôt» signifiait. Je me demande donc si le secrétaire parlementaire actuel ne pourrait pas nous éclairer sur le sens véritable de l'adverbe «bientôt». De toute évidence, cela voulait dire longtemps, mais est-ce que «sous peu» signifie maintenant demain ou le jour suivant?

M. Collette: Madame le Président, pour moi l'expression «sous peu» signifie à un moment donné à l'avenir. Qu'il s'agisse de l'avenir immédiat ou lointain, c'est une question que j'espère être indépendante de ma volonté.

Je m'efforce d'obtenir des réponses aux questions. En fait, je pense que jusqu'à maintenant, nous avons répondu à près de 250 questions, ce qui prouve que nous avons fait du bon travail. Je comprends l'irritation du député et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour obtenir une réponse pour lui. Mais j'ajouterais que le fait que nous n'ayons pas encore répondu à une question ne signifie pas que nous n'y répondrons pas dans un avenir rapproché. Je ne pense pas que le député devrait porter un tel jugement...

M. Cossitt: Après deux ans!

M. Collette: ... parce que cette question n'a pas obtenu de réponse.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

PROROGATION ET AUGMENTATION DU MONTANT DES PRÊTS GARANTIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 4 juin, de la motion de M. LeBlanc: Que le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2^e fois et déferé au comité permanent des pêches et des forêts.

[Traduction]

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, hier soir, j'ai pris la parole pour faire connaître les préoccupations que m'ont communiquées au fil des ans les habitants de la côte ouest au sujet de questions relevant du ministère des Pêches et des Océans. J'ai profité du débat sur le bill C-28 pour faire consigner ces préoccupations au compte rendu et rafraîchir la mémoire du ministre.